

Table ronde IHEDN-FRS

LA NON-PROLIFERATION NUCLÉAIRE FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS

10 novembre 2009 – Amphithéâtre des Vallières

L'IHEDN a lancé, mardi 10 novembre 2009, un nouveau partenariat dans l'organisation de ses tables rondes. C'est avec la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) qu'il a choisi d'organiser une réflexion sur la non-prolifération nucléaire face aux défis contemporains. Un sujet d'actualité qui a incité plus de 200 personnes à rejoindre l'École militaire afin de se joindre au débat.

Le vice amiral d'escadre Richard LABORDE, a ouvert la table ronde en remerciant la FRS et plus particulièrement son directeur, Camille GRAND, pour son implication dans l'organisation de cette manifestation. Il est ensuite entré dans le vif du sujet en rappelant l'actualité du thème de la table ronde : le départ de Mohamed EL BARADEI de l'AIEA qu'il a dirigée pendant 12 ans, la proximité de la conférence d'examen du traité de non-prolifération (TNP) en 2010, les engagements américain et français en faveur du succès du processus de désarmement, mais aussi les inquiétudes des pays soumis à la menace d'États proliférants. Après avoir évoqué les différentes crises que traverse le régime de non-prolifération, sur lesquelles reviendra Camille GRAND en introduction, il a souligné la position défendue par la France dans le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité nationale de 2008. La France y propose un véritable plan d'action pour le désarmement nucléaire et préconise que la lutte contre la prolifération repose sur trois piliers : l'universalisation et la pleine mise en œuvre des conventions internationales en la matière, une action vigoureuse des régimes de fournisseurs et une coopération opérationnelle déterminée en matière de contre prolifération afin d'entraver les transferts sensibles en cours et lutter contre les réseaux clandestins.

Dans son introduction, Camille GRAND a fait part de la situation actuelle et des crises auxquelles le régime de non-prolifération doit faire face. Il a notamment constaté un manque de volonté politique d'utiliser les outils disponibles et une rupture du consensus sur la non-prolifération. Avec la fin de la guerre froide est apparue une nouvelle époque, marquée par trois évolutions : le glissement de la question nucléaire de l'Europe vers l'Asie, les mécanismes et réseaux de prolifération sud-sud, la menace des acteurs non étatiques. De ce fait, de nouveaux défis ont émergé. La question iranienne est ainsi devenue centrale dans le paysage nucléaire du XXI^e siècle. La question nord-coréenne constitue elle aussi un enjeu important, suite à son retrait contestable du TNP et à ses essais nucléaires et balistiques. Les outils de mise en application constituent eux aussi un défi majeur pour se préparer aux prochaines crises. Autant de défis qui, s'ils ne sont pas résolus, entraîneront l'affaiblissement du régime de non-prolifération et l'érosion du tabou de l'utilisation des armes nucléaires. La prochaine conférence d'examen du TNP, qui se tiendra en 2010, comporte donc des enjeux importants, principalement la résolution de la crise iranienne et celui d'éviter un nouveau

retrait du TNP. Camille GRAND a rappelé en définitive qu'il est primordial, pour les États, de dégager un consensus sur les objectifs de la non-prolifération.

La première partie de la table ronde a été consacrée aux limites actuelles des instruments internationaux de lutte contre la prolifération.

Tiphaine de CHAMPCHESEL, chargée de mission à la Délégation aux affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense, a présenté les enjeux de la conférence d'examen de 2010. Elle a tout d'abord rappelé les débuts du TNP, entré en vigueur en 1970, puis les 40 années de non-prolifération. L'ordre nucléaire se divise aujourd'hui principalement entre les États dotés de l'arme nucléaire (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) et les États non dotés. A ces deux catégories s'ajoutent les États hors traité, la Corée du Nord, les États proliférants et proliférateurs, les alliés des États dotés et les États sous parapluie nucléaire (OTAN, pacte de Tachkent). Quant au TNP, il repose, comme son nom l'indique, sur la non-prolifération, mais également sur deux autres piliers que sont le désarmement et la promotion des usages pacifiques de l'énergie nucléaire. En 1995, ce traité a été prorogé indéfiniment et une conférence d'examen, destinée à s'assurer de la mise en œuvre du traité, et non de sa révision, a été fixée tous les 5 ans. Celle qui marquera l'année 2010 s'annonce dans un contexte particulièrement tendu : les crises de prolifération et les incertitudes stratégiques sur le nucléaire se multiplient. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une action de lutte contre les armes de destruction massive et ses vecteurs, d'élaborer une stratégie, notamment européenne, et d'assurer l'efficacité des sanctions. Au côté du régime de non-prolifération, s'est ainsi développé un régime de lutte contre la prolifération.

Dans quelle mesure parle-t-on de lutte contre la prolifération alors qu'il existe un régime de non-prolifération ? Tel est le questionnement auquel Benjamin HAUTECOUVERTURE, chercheur au Centre d'études de sécurité internationale et de maîtrise des armements (CESIM), a entrepris de répondre dans son intervention. Après un bref rappel des réalités historiques ayant marqué le régime de non-prolifération, il a évoqué l'émergence, au début du siècle, de nouveaux instruments, hybrides, regroupés sous le vocable de « lutte contre la prolifération ». Leur vocation était de répondre aux défaillances du régime de non-prolifération et aux menaces infra-étatiques, à partir du moment où ces menaces détenaient une portée potentielle stratégique. Les principaux instruments auxquels il est fait référence sont l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération (PSI) et la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui essaie sans y parvenir, de légitimer la PSI auprès du Conseil de sécurité, un an après son adoption. Les instruments apparaissent au fur et à mesure, et répondent à une approche purement fonctionnelle, leur fonction doit précéder l'organe et l'organe doit remplir purement sa fonction. Tous les États et les organisations internationales cherchent à apporter leur contribution. Il en résulte un ensemble peu cohérent mais répondant à deux caractéristiques :

traité de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies et des nouveaux instruments de contre-prolifération. Cette résolution est relative à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et plus spécifiquement contre les Il existe également le WINS (World Institute for Nuclear Security) qui s'inscrit dans le champ de la lutte contre « la menace de terrorisme nucléaire ». Sa mission est de prévenir le terrorisme nucléaire (vol de technologies, équipements et matières, sabotage et attaques armées) par la collecte à travers le monde des meilleures pratiques en matière de sécurité nucléaire, leur partage et leur mise en œuvre. Il s'agit donc de renforcer la protection physique et la sécurité des matières et équipements nucléaires dans le monde par l'échange des meilleures pratiques. D'autres instruments plus spécifiques entrent également en compte dans la lutte contre la prolifération. Il s'agit de savoir, en définitive, si ces instruments, dont la résolution 1540, consolident ou concurrencent le TNP.

L'étude des cas pakistanais et iranien, respectivement à l'extérieur et au sein du régime de non-prolifération a constitué la seconde partie de la table ronde.

Bruno TERTRAIS, maître de recherche à la FRS, est intervenu sur le cas du Pakistan. Il a comparé sa situation à celle d'Israël, en relevant les similarités entre ces deux pays. Tous deux voient dans le nucléaire une réponse efficace face à des adversaires mettant en doute leur légitimité à exister. Il s'agit pour eux de mettre en place un nucléaire sécuritaire et d'avoir une vocation dissuasive pour faire face à une hypothèse d'agression conventionnelle. M. TERTRAIS a ensuite présenté les problématiques militaires et nucléaires du Pakistan et posé la question d'un éventuel modèle pakistanais : exception ou modèle reproduit ? Si les statuts du Pakistan et de l'Iran sont différents, l'Iran étant partie au TNP, Bruno TERTRAIS a malgré tout souligné des similitudes dans leurs attitudes.

Martin BRIENS, sous-directeur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au ministère des Affaires étrangères et européennes, a alors développé le sujet des négociations avec l'Iran. S'il est partie au TNP, l'Iran poursuit néanmoins un programme d'enrichissement de l'uranium dont les finalités ne sont pas certaines. N'ayant pas ratifié le protocole additionnel sur les contrôles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), il ne permet pas à l'agence de vérifier l'usage des matières nucléaires sur son territoire. La situation de l'Iran est d'autant plus préoccupante qu'il possède désormais le savoir-faire, les vecteurs et la matière fissile lui permettant d'acquérir l'arme nucléaire. Plusieurs menaces en découlent : sur la sécurité régionale, sur le régime du TNP et sur la sécurité internationale. Des négociations ont commencé en 2003 avec la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne ; rejoints en 2006 par les États-Unis, la Russie et la Chine. Le « groupe des 6 » cherche à prévenir l'acquisition par l'Iran d'une capacité nucléaire militaire par le biais du dialogue et de la fermeté. En 2009, la politique de main tendue de l'administration américaine et les progrès du programme nucléaire iranien ont constitué des évolutions majeures. Les

négociations sont donc plus que jamais à l'ordre du jour. Il est essentiel de montrer la détermination de la communauté internationale quant à cette affaire.